

**Procédure de RECONDUCTION et ÉVALUATION de la charte Placet
Initié par un GT mixte et validé par le Conseil d'Administration (Juin 2021)**

Contexte et public visé par la procédure :

- Ce document est un complément de la charte annexée au contrat de bail des placétiens. Il donne un éclairage sur le processus d'évaluation des résidents demandant une reconduction. Son fruit est le résultat d'un groupe de travail (GT) mixte, désigné par le CA du 20 avril 2021 et incluant des représentants de résidents, des membres de l'équipe Placet et de l'Université.
- Il expliquera ce qu'on entend par évaluation et être impliqué dans le projet participatif.
- Au Placet, on distingue deux catégories de résidents ; les nouveaux et ceux qui reconduisent

Ces étapes sont exclusivement réservées à celles et ceux qui reconduisent le contrat de bail, après une année de séjour au foyer (les nouveaux auront des détails avec le référent logement du Placet)

- Sont donc concernés les résidents en contrat annuel **ET**
- Souhaitant reconduire le bail dans un logement Placet, l'exprimant par écrit, dans les délais.

Annexe à la charte, avec les étapes de reconduction :

- A. Le Mail d'intention de reconduction (**envoyé idéalement par Placet**) est reçu par tous les locataires, en ordre de paiements de loyers, il rappelle/annonce le parcours de reconduction/[ligne de temps avec les étapes à suivre](#)--> Réponse généralement attendue dans un mois et au Placet (pas au service LOGEMENT de l'UCLouvain à la Rue de la Gare).
- B. Passé le délai de dépôt d'intention, l'équipe du Placet instruit l'état des lieux des SEULES demandes de reconduction reçues, invite ceux qui souhaitent reconduire à une rencontre-échange sur leur implication. Ceux qui n'ont pas réagi au mail de reconduction sont d'office qualifiés de résidents sortants (leurs logements sont réservés aux nouveaux)

La rencontre-échange exclue aussi **ceux qui ont une bourse d'un an, sauf si circonstance exceptionnelle justifiée par un promoteur académique ou institutionnel**. Pour les autres : remise d'une composition de ménage et preuve d'inscription UCLouvain pour l'année en cours + lettre de motivation s'inspirant des critères précis:

- la qualité d'étudiant, par une inscription valide et des précisions sur l'année suivante
 - Avoir respecté le contenu et rencontres citées dans la charte (l'Assistant social et le référent foyer : Baptiste et Isabel)
 - Avoir au moins une participation aux activités organisées par l'ARP
 - Avoir au moins une participation aux activités organisées par l'ARP et l'équipe Placet
 - Avoir au moins une participation par secteur d'activités des animateurs du Placet
- C. Retour motivé du Centre Placet informant le résident d'une possible ou impossible reconduction, à la suite des rencontres et délibération en commission constituée par le directeur du foyer, deux animateurs du Placet et un délégué de l'UCLouvain.

NB : en plus de cette évaluation par secteur d'activités, la commission peut tenir compte de l'avis positif d'implication par au moins deux membres de l'équipe du Placet, notifiée à la direction.

Foyer international – Centre Placet ASBL

Rue des Sports, 2 - 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

Tél. +32 (0)10 47 46 92 – Mail : info@placet.be – Site Internet : <https://www.placet.be>

Numéro d'entreprise : BE 0413.183.376 - Numéro de compte bancaire : BE29 2710 3682 4464 - RPM : Tribunal de Nivelles